

HABILITATION ÉLECTRIQUE

FORMATION ELECTRICIEN CONFIRMÉ B1/B2/BR/BC/H1/H2/HC



Objectif

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C18510.

Personnes concernées

Personnel électricien effectuant des travaux d'ordre électrique (Intervention et Dépannage, Travaux neufs, Consignation, Mesures et essais, etc. ...) en Basse Tension et/ou en Haute Tension

Pré requis

Connaissances de base en électricité ou bonne expérience professionnelle

Programme

- > Danger de l'électricité
- > Exemple d'accident
- > Responsabilité
- > Définitions de la C18510
- > Travaux en BT (Hors tension et au voisinage)
- > Intervention en BT
- > Travaux en HT (Hors tension et au voisinage)
- > Fonction de l'appareillage usuel
- > Outillage et moyens de protection
- > Appareils amovibles
- > Conduite à tenir en cas d'accident
- > Contrôle de connaissance
- > Mise en situation pratique individuelle sur les installations des stagiaires

Moyens pédagogiques

- > Exposé et discussions étayés par présentation power point et films
- > Remise d'un document écrit à chaque stagiaire

A l'issue de toutes les différentes formations le formateur formulera un avis sur la capacité de chaque stagiaire à être Habilité

(Rappel : Dans tous les cas c'est l'employeur qui habilite son personnel).